



# Bulletin d'Informations Municipales n°36

Vendredi 18 décembre 2015

Mairie : 02 96 43 83 11  
Fax : 02 96 43 91 05  
Adresse : 4, rue de la  
Mairie - 22200 Plouisy

Mail :  
[accueil@mairie-plouisy.fr](mailto:accueil@mairie-plouisy.fr)

Site:  
[www.mairie.plouisy.fr](http://www.mairie.plouisy.fr)

Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h30 et de 13h 30  
à 17h (fermée le mardi  
après-midi)

Le samedi de 8h30 à  
12h15. (Sauf Juillet et  
Août)

### Permanences des élus (sur rendez-vous)

- R. GUILLOU :

Samedi de 10h à 12h

- M. LE PESSOT : Jeudi  
de 10h à 12h

- M-A DELABBAYE :

Mardi de 10h à 12h

- G. LEFEBVRE :

Mercredi de 10h à 12h

- F. GUILLEUX :

Jeudi de 14h à 16h

- J-C LE BRAS :

Vendredi de 14h à 17h

### Bibliothèque:

02 96 44 16 51

Mercredi: 10h30-

12h/14h30-18h

Vendredi: 16h-18h

Samedi: 10h-12h (2 ouver-  
tures par mois)

### Numéros d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18 au 112

Gendarmerie :

02 96 43 71 14

### Services médicaux

Médecin :

02 96 21 00 51

Infirmières :

02 96 44 40 87

Dentiste :

02 96 43 85 85

Kiné :

02 96 44 24 53

### Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la  
pharmacie de garde

### Taxis :

ROUE Taxi :

06 45 18 73 75

ARGOAT Taxi :

06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informa-  
tions Municipales toutes les  
deux semaines) :

Les annonces sont à déposer  
avant le lundi 12h en mairie.

*Copyright-reproduction interdite  
sauf autorisation expresse de la  
mairie de Plouisy*

### **Inscription sur les listes électorales**

Les nouveaux habitants de la commune peuvent s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au jeudi 31 décembre. Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

**Fermeture exceptionnelle de la mairie** : les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016.

**Cérémonie des vœux** : elle aura lieu le vendredi 29 janvier 2016 à la salle Lann Vihan.

### **Bibliothèque**

Fermeture du 24 décembre au 5 janvier 2016. Dernière permanence le mercredi 23 décembre 2015 (10h30-12h00 et 14h30-18h00). Réouverture le mercredi 6 janvier 2016.

### **Colis des aînés**

La distribution des colis des aînés par les membres du CCAS se fera le vendredi 08 janvier après-midi et le samedi 09 janvier toute la journée.

### **Visite de quartiers**

La prochaine visite de quartier aura lieu le samedi 13 février 2016 dans les quartiers de Guen Leo et Pen Ar Rhun.

### **Noël de la garderie**

La municipalité a offert une dizaine de jeux et jouets aux enfants de la garderie, lors d'un goûter de Noël le lundi 14 décembre.

### **Un arbre pour le climat**

A l'occasion de la COP21, les élèves ont participé à la plantation d'un noisetier au presbytère sur le temps des TAP.

### **Noël de l'Amicale Laïque**

Il aura lieu vendredi 18 décembre après-midi à la salle Lann Vihan.

### **Téléthon**

Le Téléthon a connu un beau succès cette année encore. Même si le bilan financier n'est pas encore définitivement connu, il apparaît déjà que la générosité des Plouisyens s'est une nouvelle fois manifestée et que la somme versée au Téléthon pour la recherche médicale sera à nouveau en augmentation. Une belle récompense pour tous les bénévoles qui se sont démenés pour assurer le succès de ces deux journées dans la bonne humeur. Vous pouvez voir les photos du Téléthon sur le blog à l'adresse suivante : <http://vivresontelethonaplouisy.over-blog.com/>

### **Nouveaux compteurs électriques**

Depuis le début du mois, ERDF, entreprise de service public, a lancé le déploiement du nouveau compteur communicant Linky : 35 millions de compteurs électriques vont être posés en France d'ici à 2021.

En Côtes d'Armor, Plouisy fait partie des premières communes concernées, avec une pose prévue entre décembre 2015 et mars 2016. La pose de ces nouveaux compteurs est gratuite. Il convient donc d'être vigilant car ERDF craint certains démarchages malveillants, notamment auprès des personnes âgées.

**Avec la trêve des confiseurs le BIM va aussi faire repos.**

**Prochain BIM le vendredi 8 janvier 2016.**

***Joyeuses fêtes de fin d'année***

## Etat civil

Naissance : Ethann LE TALLEC né le 6 décembre 2015 à Saint-Brieuc- 2, Kerivoalan.

Eden AUTEROCHE né le 16 décembre 2015 à Plouisy- 2, Kerhardy.

---

### Lycée de Kernilien

Le samedi 23 janvier prochain, le lycée agricole de Kernilien organise pour la première fois, une remise des diplômes suivi d'un bal de promotion qui se dérouleront dans la salle Lann Vihan de Plouisy. Cette fête sera l'occasion de réunir aussi l'association des anciens élèves.

Au programme :

Au lycée de 9h à 12h, journée portes ouvertes

Salle Lann Vihan à 16h30 : vœux de la direction - 17h30 : remise des diplômes en présence des professeurs et du personnel du lycée. Puis, remise d'un prix pour tous les majors de promotion dédicacés par tous leurs professeurs - 19h : apéritif ; 20h : repas, galettes saucisses, frites ; 21h : bal.

Les anciens élèves et les jeunes diplômés sont invités à s'inscrire sur le site Internet « [kernilien.fr](http://kernilien.fr) » ou sur la page [facebook](#).

### Un film tourné à Plouisy

La société GTV prépare actuellement sur la région de Saint-Brieuc, une série policière avec Bruno Solo intitulée : « L'Accident » qui sera réalisée en janvier, février et mars 2016 par Edwin Baily, réalisateur, entre autre, de la saga : « Petits Meurtres en Famille » déjà tournée dans le département des Côtes d'Armor il y a une dizaine d'années. Cette série sera diffusée en fin d'année 2016 sur France 3. Pour les besoins de la mise-en-scène, un faux accident sera créé sur une sortie de voie rapide (d'où le titre), aussi effroyable que spectaculaire (impliquant deux véhicules avec incendie d'un véhicule), pour donner une intensité dramatique certaine au début de la série. Cet accident mortel déclenchera l'enquête qui sera la trame principale de l'histoire. Cette séquence sera également reprise pour le générique de la série.

Pour cet accident, le choix d'Edwin Baily s'est porté sur la bretelle de sortie de la D767 (en direction de Lannion) vers la D712 en direction de Tréguier/La Roche-Derrien, et son rond-point/échangeur de Kerisac. Toutes les conditions y sont réunies pour que l'artistique et la logistique se complètent parfaitement dans un très large espace pour la mise-en-scène et en correspondant parfaitement au descriptif du scénario.

Cette reconstitution d'accident sera tournée les nuits des 12 et 13 janvier 2016, entre 16h00 et 4h00 du matin. Le rond-point de Kerisac sera neutralisé et des déviations seront mises en place.

### Communiqué de la sécurité routière

#### L'alcool du lendemain

L'alcool au volant, **premier facteur d'accidentologie sur les routes du département depuis plusieurs années**, ne s'améliore pas. **Il est impliqué dans 1 accident mortel sur 3.**

A l'approche des fêtes de fin d'année, les risques routiers liés à l'alcool vont devenir plus importants et une méconnaissance de la durée d'élimination de l'alcool dans le sang est régulièrement constatée parmi les usagers verbalisés ou jugés.

Certains conducteurs pensent, à tort, qu'après avoir dormi suite à une soirée festive, qui s'est terminée tard dans la nuit, leur taux d'alcoolémie est redevenu «normal» le lendemain en fin de matinée.

**Or l'élimination de l'alcool se fait de manière lente et prendre un café ou boire beaucoup d'eau ne sert à rien.**

Un verre d'alcool servi dans un débit de boisson, équivaut à environ 0,25 grammes d'alcool par litre de sang (0,25g/l). Deux verres suffisent pour atteindre le seuil maximal autorisé de 0,50 g/l pour conduire un véhicule.

Lorsque l'alcool est consommé dans un cadre privé, un seul verre peut suffire pour approcher, voire atteindre le taux de 0,50g/l.

Une personne en bonne santé élimine de 0,10 à 0,15g/l par heure. **Il faut entre 3 et 5 heures pour éliminer deux verres d'alcool pris dans un bar.** Après avoir consommé plusieurs verres, un conducteur devra donc attendre plusieurs heures avant de reprendre le volant.

Ainsi, **pour un taux de 1,5g/l**, correspondant à 6 verres consommés dans un bar, **une personne, se couchant à 3 h du matin, ne pourra reconduire son véhicule au mieux que 10 heures après, soit à 13 heures.**

L'élimination complète des 1,5g/l d'alcool n'interviendra qu'à 18 heures.

Avant de reprendre la route, **vérifier votre taux d'alcoolémie en utilisant le simulateur sur l'application de la sécurité routière APPSR téléchargeable sur le site**

<http://www.securite-routiere-22.fr/>.